

Province de Québec
District d'Arthabaska
MRC de l'Érable
Ville de Princeville

Séance régulière du conseil tenue ce **treizième jour de juillet 2009 à 20h00** à laquelle prennent part :

Madame Monique Carré
Monsieur Martin Sévégné
Me Serge Bizier
Monsieur Fernand Ruel
Monsieur André Bergeron
Monsieur Claude Côté

sous la présidence de Monsieur Gilles Fortier, maire, formant quorum. Le greffier, Mario Juairé est également présent.

Après la prière d'usage, monsieur le maire souhaite la bienvenue à l'assistance.

09-07-199

Approbation des procès-verbaux

Chaque membre du conseil en ayant reçu copie au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, le greffier est dispensé d'en faire la lecture.

Sur une proposition du conseiller Fernand Ruel, appuyée par la conseillère Monique Carré, il est unanimement résolu d'approuver les procès-verbaux du 8 juin et 19 juin 2009.

ADOPTÉE

09-07-200

Modification du calendrier des séances ordinaires – octobre 2009

ATTENDU QUE les modifications apportées par le Gouvernement du Québec à la Loi sur les élections et les référendums font que la date de la séance ordinaire du conseil du mois d'octobre doit être déplacée;

Sur une proposition du conseiller Me Serge Bizier, appuyée par le conseiller André Bergeron, il est unanimement résolu de tenir la séance ordinaire d'octobre le jeudi 1^{er} octobre à 20h au lieu ordinaire des séances.

ADOPTÉE

09-07-201

Projet de déploiement d'Internet haute vitesse sur le territoire de la MRC de l'Érable

ATTENDU QU'il est dans l'intérêt des citoyens de la municipalité de pouvoir obtenir le service d'internet haute vitesse;

ATTENDU QUE la MRC de l'Érable a fait réaliser un plan de couverture internet haute vitesse afin de desservir 80% du territoire de la MRC;

ATTENDU QU'il est plus efficace et plus stratégique de déployer le service d'internet haute vitesse en commun afin de maximiser les investissements et d'augmenter le taux de couverture des citoyens;

ATTENDU la mise en place du programme «*Communautés rurales branchées*» du gouvernement du Québec qui permet de financer jusqu'à 66% des coûts du projet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Claude Côté, appuyée par le conseiller Fernand Ruel, et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de la Ville de Princeville appuie le projet de la MRC de l'Érable de déployer le service internet haute vitesse sur notre territoire.

ADOPTÉE

09-07-202

Nomination du maire suppléant

Sur une proposition de la conseillère Monique Carré, appuyée par le conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu que le conseiller Claude Côté soit nommé maire suppléant pour les quatre (4) prochains mois.

ADOPTÉE

09-07-203

Hébergement du site WEB – Contrat de trois ans

Sur une proposition du conseiller Claude Côté, appuyée par le conseiller André Bergeron, il est unanimement résolu d'accorder le contrat pour l'hébergement partagé du site web pour une durée du 1^{er} mai 2009 au 30 avril 2012 avec Vertisoft inc. pour un coût total de 1 760.85 \$ avant taxes.

ADOPTÉE

09-07-204

Ratification des chèques et des dépôts salaires

Sur une proposition du conseiller Martin Sévigny, appuyée par le conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu de ratifier les dépôts salaires et les chèques fournisseurs suivants :

Fonds d'administration :

- En date du 10 juin 2009	
- nos 9CH000975 à 9CH000986	61 097.62 \$
- En date du 11 juin 2009	
- nos 9CH000987 à 9CH000991	23 313.03 \$
- En date du 15 juin 2009	
- nos 9CH000992 à 9CH000994	2 069.01 \$
- En date du 17 juin 2009	
- no 9CH000995	869.14 \$
- En date du 22 juin 2009	
- nos 9CH000996 à 9CH000998	18 694.99 \$
- En date du 23 juin 2009	
- no 9CH000999	350.00 \$
- En date du 23 juin 2009	
- nos 9CH001000 & 9CH001001	522.78 \$

- En date du 25 juin 2009 - nos 9CH001002 à 9CH001005	260.94 \$
- En date du 30 juin 2009 - no 9CH001006	16 984.09 \$
- En date du 2 juillet 2009 - no 9CH001007	2 058.05 \$
- En date du 3 juillet 2009 - nos 9CH001008 à 9CH001010	20 261.78 \$
- En date du 7 juillet 2009 - no 9CH001011	4 494.81\$
- En date du 8 juillet 2009 - nos 9CH001012 à 9CH001014	1 446.60 \$
- En date du 9 juillet 2009 - nos 9CH001015 & 9CH001016	2 236.27 \$
- En date du 23 juin 2009 - no 9CH001000	annulé
- En date du 8 juin 2009 - no 9CH000963	annulé
- En date du 10 juin 2009 - no 9CH000982	annulé
- dépôts salaires des périodes 200923 à 200926	

ADOPTÉE

09-07-205

Approbation des comptes

Sur une proposition du conseiller André Bergeron, appuyée par le conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu d'approuver les comptes suivants et d'en autoriser le paiement:

Fonds administration :

- En date du 13 juillet 2009 - nos 9CH001017 à 9CH001182	231 488.39 \$
---	---------------

Fonds immobilisation :

- En date du 13 juillet 2009 - nos 9CH200020 à 9CH200023	275 243.19 \$
---	---------------

ADOPTÉE

Dépôt d'états financiers d'organismes - Le greffier indique les noms d'organismes qui ont déposé les états financiers : ORASSE & la Fréquence – Classé.

09-07-206

Règlement no 2009-165 – Décrétant l'imposition d'une taxe pour le financement des centres d'urgence 9-1-1

Sur une proposition de la conseillère Monique Carré, appuyée par le conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu que soit adopté le règlement no 2009-165 décrétant l'imposition d'une taxe pour le financement des centres d'urgence 9-1-1.

ADOPTÉE

09-07-207

Modification du financement de la dépense pour l'aménagement d'un parc de Jeux d'eau

Sur une proposition du conseiller Martin Sévigny, appuyée par le conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu de modifier la résolution 09-05-147 afin de changer le montant à être financé par le Pacte rural de la MRC de l'Érable de 50 000 \$ par 45 000 \$.

ADOPTÉE

09-07-208

Emplois d'été – Échanges Étudiants du YMCA Toronto

Sur une proposition de la conseillère Monique Carré, appuyé par le conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu que ce conseil autorise l'engagement de deux aides moniteurs pour les camps de jour dans le cadre du programme Emplois d'été/Echanges étudiants 2009 du YMCA soient :

- Victoria Janes du 6 juillet au 14 août 2009;
- Adam Blacklock du 6 juillet au 14 août 2009.

QUE les conditions d'embauche des aides moniteurs soient établies selon les modalités du programme;

QUE Claude Fortier, régisseur aux Loisirs soit autorisé à signer tous les documents officiels émanant du programme d'aide financière.

ADOPTÉE

09-07-209

Fin d'emploi d'un brigadier

ATTENDU QUE le conseil de la Ville de Princeville a décidé en juin dernier de rendre permanents les arrêts dédiés aux passages d'écoliers des rues Mgr Poirier et Saint-Jacques Ouest dont M. Alain Lachance était responsable;

Sur une proposition du conseiller André Bergeron, appuyé par le conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu de mettre fin à l'emploi de M. Alain Lachance en date du 1^{er} juillet 2009;

De transmettre les sincères remerciements du conseil pour son travail accompli avec assiduité aux cours de ses années de service.

ADOPTÉE

09-07-210

Demande de congé à traitement différé

ATTENDU la demande de congé à traitement différé demandée par Jean-Marc Bédard, directeur général adjoint et greffier adjoint;

ATTENDU les dispositions du protocole de relations de travail du personnel cadre de la Ville de Princeville;

Sur une proposition du conseiller Me Serge Bizier, appuyée par le conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu d'accorder un congé à traitement différé à Jean-Marc Bédard débutant le 1^{er} janvier 2013 pour une durée de neuf (9) mois;

QUE le maire et le directeur général soient autorisés à signer le contrat réglant les modalités de la participation de l'employé au régime à traitement différé celles-ci devant respecter les dispositions à cet effet du protocole de relations de travail du personnel cadre;

QUE la portion de la demande traitant d'une prime de départ soit mise à l'étude pour une décision ultérieure.

ADOPTÉE

Semaine de prévention des incendies 2009 – Au dossier

09-07-211

Réfection de trois sentiers piétonniers

ATTENDU l'état de détérioration et le risque pour les citoyens de trois sentiers piétonniers;

Sur une proposition du conseiller André Bergeron, appuyée par le conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu d'accorder le contrat pour la réfection des sentiers piétonniers entre les rues Mailhot et Boisclair, Boisclair et Bernier, ainsi que Saint-Onge et Lavergne à Lambert et Grenier inc. au coût de unitaire de 116,00 \$ le mètre linéaire le tout selon l'offre de service #1023 du 7 juillet 2009.

ADOPTÉE

09-07-212

Réactualisation des coûts pour la mise en place d'infrastructures au Domaine Paquet – Offre de service

Sur une proposition du conseiller Martin Sévégné, appuyée par la conseillère Monique Carré, il est unanimement résolu de donner le mandat pour la réactualisation des coûts et estimés préliminaires pour la mise en place des services d'eau potable, d'égouts et de voirie au Domaine Paquet (secteurs Est et Ouest) pour un montant forfaitaire de 5 000 \$.

ADOPTÉE

09-07-213

Évaluation d'une éventuelle desserte en transport adapté par la Corporation de transport La Cadence

ATTENDU QUE le conseil de la Ville de Princeville désire avoir un portrait exact des services que peut offrir la Corporation de transport La Cadence et de leurs coûts avant de prendre une décision sur la desserte de la municipalité en 2010 par un service de transport adapté;

Sur une proposition du conseiller Claude Côté, appuyée par le conseiller André Bergeron, il est unanimement résolu de demander à la Corporation de transport La Cadence d'élaborer une évaluation financière et de services pour une éventuelle in-

tégration de la Ville de Princeville au service de transport adapté de ladite Corporation.

ADOPTÉE

09-07-214

Décompte pour les travaux exécutés sur les rangs 8 Ouest et 11 Est

Sur une proposition du conseiller Martin Sévégné, appuyée par le conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu de modifier la résolution 09-04-093 quant au montant du contrat alloué à Construction DJL inc. qui passe, suite à des variations de quantité et un avis de changement dû à l'indexation du coût du bitume, de 115 414.58 \$ à 106 778.78 \$;

QUE cette dépense soit financée à même le fonds des activités financières 2009;

QUE le décompte no 1, au montant de 96 100.90 \$ soit approuvé et que la trésorière soit autorisée à en effectuer le paiement.

ADOPTÉE

09-07-215

Nettoyage des fossés de la route 263 Nord – Requête au Ministère des Transports

ATTENDU QUE le ministère des Transports avait annoncé au printemps dernier le nettoyage des fossés de la route 263 Nord /165 entre les rangs 3 et 7 sur le territoire de la Ville de Princeville;

ATTENDU QUE pour une raison inconnue les travaux n'ont pas été parachevés;

ATTENDU QUE pour les propriétés adjacentes à cette route, le nettoyage des fossés est essentiel;

Sur une proposition du conseiller Fernand Ruel, appuyée par le conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu de demander au ministère des Transports de reprendre les travaux de nettoyage de fossés de la route 263 Nord/165 comme prévu lors de l'annonce.

ADOPTÉE

09-07-216

Subvention ORASSE

Sur une proposition du conseiller Me Serge Bizier, appuyé par le conseiller André Bergeron, il est unanimement résolu que la Ville de Princeville autorise le versement d'un montant de 3 500 \$ à l'organisme ORASSE de Princeville pour l'année 2009.

ADOPTÉE

09-07-217

Subvention à la Maison des Jeunes La Fréquence inc.

Sur une proposition du conseiller Claude Côté, appuyé par la conseillère Monique Carré, il est unanimement résolu que le conseil accorde une subvention de 10 000 \$ à l'organisme la Maison des Jeunes de Princeville «La Fréquence inc.» pour ses activités 2009.

ADOPTÉE

09-07-218

Demande de dérogation mineure – M. Mario Juairé

ATTENDU QUE cette résidence est existante depuis 1988 ;

ATTENDU QUE l'empiètement dans la marge latérale est minime ;

ATTENDU l'avis favorable du comité consultatif d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Martin Sévigny, appuyé par le conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu que le conseil accepte pour la propriété située au 25, rue Bernier, la demande de dérogation mineure présentée par Monsieur Juairé afin de régulariser l'implantation de la résidence avec une marge latérale de 1,90 mètres au lieu de 2,00 mètres, ce qui représente une dérogation de 0,10 mètre p/r à la réglementation en vigueur.

ADOPTÉE

09-07-219

Demande de dérogation mineure – M. Robert Fleury

ATTENDU QU'il y a seulement qu'une partie de la verrière qui est touchée par cette demande ;

ATTENDU QUE le droit de vue est respecté ;

ATTENDU l'avis favorable du comité consultatif d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Monique Carré, appuyé par le conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu que le conseil accepte pour le projet de construction située au 290, rue Fréchette, la demande de dérogation mineure présentée par Monsieur Fleury afin de permettre la construction d'une verrière avec une marge latérale de 2,0 mètres au lieu de 3,25 mètres, ce qui représente une dérogation de 1,25 mètres pour la marge latérale p/r à la réglementation en vigueur.

ADOPTÉE

09-07-220

Demande à la C.P.T.A.Q. – Mathieu Rivard

ATTENDU QUE le demandeur Mathieu Rivard s'adresse à la Commission afin d'obtenir l'autorisation d'acquérir une partie de la propriété de la Ferme Forfrancix (87) senc d'une superficie d'environ 66,40 hectares sur partie des lots P-22 RG7, P-21C RG7, P-21B RG7 du cadastre du canton de Stanfold pour établir une entreprise forestière et acéricole;

ATTENDU QUE le demandeur a une formation en foresterie et en acériculture pour exploiter la superficie visée;

ATTENDU QUE la superficie résiduelle est suffisante pour une entreprise agricole;

ATTENDU QUE la demande est conforme avec le règlement de zonage de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller André Bergeron, appuyé par le conseiller Me Serge Bizier et résolu unanimement d'appuyer la présente demande et de recommander à la commission de protection du territoire agricole du Québec d'y faire droit.

ADOPTÉE

09-07-221

Demande à la C.P.T.A.Q. – Ferme Rivardale inc.

ATTENDU QUE le demandeur Ferme Rivardale inc. s'adresse à la Commission afin d'obtenir l'autorisation d'acquérir une partie de la propriété de la Ferme Forfrancix (87) senc d'une superficie d'environ 88,26 hectares sur les lots P-21C RG7, P-21B RG7, P-20D Rg8, P-21A RG8, P-21B RG8, P-21C RG8, P-21D RG8, 21E RG8 du cadastre du canton de Stanfold afin d'agrandir une entreprise agricole;

ATTENDU QUE le demandeur veut agrandir la ferme familiale;

ATTENDU QUE la demande est à caractère agricole ;

ATTENDU QUE la demande est conforme avec le règlement de zonage de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Claude Côté, appuyé par le conseiller Fernand Ruel, et résolu unanimement d'appuyer la présente demande et de recommander à la commission de protection du territoire agricole du Québec d'y faire droit.

ADOPTÉE

09-07-222

Vente d'un terrain résidentiel – 310 Fréchette

Sur une proposition du conseiller André Bergeron, appuyée par le conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu que la Ville de Princeville cède à Myriam Morin et Mathieu Caron ou à tout autre acheteur de bonne foi le lot 247-1-147 (310 Fréchette) pour le prix de 13 600 \$ avant les taxes applicables;

Que le maire et le greffier soient autorisés à signer pour la Ville de Princeville l'acte notarié à intervenir.

ADOPTÉE

09-07-223

Vente d'un terrain résidentiel – 35 Lecomte

Sur une proposition du conseiller Claude Côté, appuyée par le conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu que la Ville de Princeville cède à Nicolas Thibodeau et Marie-Ève Fréchette ou à tout autre acheteur de bonne foi le lot 247-1-176 (35 Lecomte) pour le prix de 26 569 \$ avant les taxes applicables;

Que le maire et le greffier soient autorisés à signer pour la Ville de Princeville l'acte notarié à intervenir.

ADOPTÉE

09-07-224

Avis de motion – règlement modifiant le règlement no 432-89 de l'ancienne Ville de Princeville

Avis de motion est donné par le conseiller Claude Côté qu'à une prochaine séance, soit ordinaire, extraordinaire ou ajournée sera adopté un règlement modifiant le règlement no 432-89 de l'ancienne Ville de Princeville afin d'agrandir la zone C-I-47 à même la zone S-61 dans le secteur des terrains de balle.

09-07-225

Second projet de règlement PRU2-904 – Modifiant le règlement no 432-89 de l'ancienne Ville de Princeville

Sur une proposition du conseiller Martin Sévigny, appuyée par la conseillère Monique Carré, il est unanimement résolu que soit adopté le second projet de règlement PRU2-904 modifiant le plan de zonage du règlement de zonage no 432-89 de l'ancienne Ville de Princeville par l'agrandissement de la zone C/I-47 et la réduction de la zone S-61 localisées entre les rues St-Jean-Baptiste Nord, Leclerc et Demers.

ADOPTÉE

09-07-226

Modification de la dérogation mineure demandée par Pierre Chagnon

ATTENDU QU'UN élément a été omis dans la résolution 09-06-178 concernant la hauteur du bâtiment annexe;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme est favorable à cette demande;

ATTENDU QUE la hauteur supplémentaire du bâtiment annexe s'agence bien avec le bâtiment principal.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Fernand Ruel, appuyé par la conseillère Monique Carré, il est unanimement résolu que le conseil accepte pour la propriété située au 9, rue Boisclair, d'ajouter à la demande de dérogation mineure présentée par Monsieur Chagnon que la hauteur du bâtiment annexe soit 0,70 m plus haut que la bâtiment principal ce qui représente une dérogation de 0,70 m de plus que permis à la réglementation en vigueur.

ADOPTÉE

Dépôt du rapport annuel – Bibliothèque Madeleine-Bélanger – Déposé

Les Journées de la culture – Transmis à Johanne Lacoursière

09-07-227

Fonds de stimulation de l'infrastructure – Demande pour le Centre communautaire Pierre-Prince

Sur une proposition du conseiller Martin Sévigny, appuyée par le conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu de transférer la demande de subvention pour le projet et le réaménagement du Centre communautaire Pierre-Prince du Fonds sur l'infrastructure municipale rurale (FIMR) au Fonds de stimulation de l'infrastructure (FSI);

D'autoriser le directeur général, Mario Juaire, à signer les documents relatifs à ce transfert.

ADOPTÉE

09-07-228

Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes

ATTENDU QUE le rapport de l'Examen stratégique de la Société canadienne des postes recommande de remplacer le moratoire sur la fermeture des bureaux de poste situés en milieu rural ou dans de petites villes par de nouvelles règles et procédures qui permettraient, entre autres, de remplacer des bureaux de poste publics par des comptoirs postaux exploités par le secteur privé;

ATTENDU QUE le rapport recommande également de réévaluer la pertinence de la livraison aux boîtes aux lettres rurales;

ATTENDU QUE ces recommandations, si elles étaient mises en œuvre par le gouvernement fédéral, menaceraient le service postal public de notre collectivité et les emplois qui y sont rattachés et modifieraient fondamentalement la nature du réseau de points de vente au détail et de livraison de Postes Canada;

Sur une proposition de la conseillère Monique Carré, appuyée par le conseiller Claude Côté, il soit résolu que la Ville de Princeville écrive à Rob Merrifield, ministre responsable de Postes Canada, et demande que le gouvernement maintienne dans notre collectivité le service postal public et les emplois qui y sont rattachés en rejetant les recommandations de l'Examen stratégique qui auraient pour effet :

1. de mettre fin au moratoire sur la fermeture des bureaux de poste situés en milieu rural et dans les petites villes et d'accorder à Postes Canada la souplesse nécessaire pour fermer des bureaux de poste visés par le moratoire actuel ou pour convertir des bureaux de poste publics en des points de vente privés;
2. de réduire la livraison à des boîtes aux lettres rurales sans d'abord examiner les différentes options ou sans consulter les résidents ou les représentants des travailleuses et travailleurs des postes.

ADOPTÉE

09-07-229

Hockey mineur de Princeville

Sur une proposition du conseiller Claude Côté, appuyée par le conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu de payer un foursome au montant de 200.00 \$ pour participer à la 1^{er} édition du tournoi de golf du Hockey mineur de Princeville qui aura lieu au club de golf des Bois-Francis le 22 août.

ADOPTÉE

Demande de commandite dans le Feuillet paroissial - Classée

Festival de la Canneberge - Classée

09-07-230

La Maison du CLDI de l'Érable

Sur une proposition du conseiller Fernand Ruel, appuyée par le conseiller André Bergeron, il est unanimement résolu de verser une commandite de 100 \$ au CLDI de l'Érable pour son rallye auto.

ADOPTÉE

Fondation MIRA inc. – Remerciements

Starmania - Emmanuel Fortier – À l'Étude

09-07-231

Entretien de la route 263 Sud - Demande au ministère des Transports

ATTENDU la présence de fissures et de trous sur la chaussée de la route 263;

Sur une proposition du conseiller André Bergeron, appuyée par le conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu de demander au ministère des Transports d'effectuer l'entretien périodique de la chaussée de la route 263, notamment entre

la rue Saint-Jacques et du boulevard Baril et aux abords du pont enjambant la rivière Bulstrode.

ADOPTÉE

09-07-232

Entretien d'une partie de la rue Saint-Jacques Ouest - Demande au ministère des Transports

ATTENDU QUE le tronçon de la rue Saint-Jacques Ouest entre le boulevard Carignan et la route 116 a été remis à la municipalité (ancienne Paroisse de Princeville) en 1992;

ATTENDU QUE cette route a déjà été provinciale, portait le nom de la «Route 5» et a été construite en 1920;

ATTENDU QUE la subvention consentie depuis 1992 n'a jamais été suffisante pour entreprendre la réparation de ce tronçon;

ATTENDU QUE la fondation même de cette route n'a pas la capacité suffisante pour ne refaire que la chaussée;

ATTENDU le coût relativement imposant pour refaire cette route;

Sur une proposition du conseiller Claude Côté, appuyée par le conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu de demander au ministère des Transports une implication financière dans la reconstruction de la rue Saint-Jacques Ouest entre le boulevard Carignan et la route 116.

ADOPTÉE

Période de questions

Tel que prévu au deuxième alinéa de l'article 322 de la Loi sur les cités et villes, le Maire invite les personnes présentes à poser des questions orales aux membres du conseil.

09-07-233

Levée de la séance

Sur la proposition du conseiller Fernand Ruel, appuyée par le conseiller André Bergeron, il est unanimement résolu que la réunion régulière soit close.

ADOPTÉE

Mario Juare, greffier

Gilles Fortier, maire

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT
Je soussigné certifie par la présente que les crédits
budgétaires sont disponibles pour les dépenses décrites
par le conseil de cette assemblée de la susdite municipalité

Louise Bergeron, trésorière